Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fratemité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00

Nb de membres en exercice : 33 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE: Madame ARBORE

ABSENTS: Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.16

ILÔT DES 4 COINS - DÉMOLITION D'IMMEUBLES DÉGRADÉS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU) Nomenclature : 7.8. Subvention d'équipement

Vu la délibération n° 2023.01.11 du 24 février 2023 et la délibération n° 2023.04.09 du 22 septembre 2023 par lesquelles la Commune a sollicité la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et de l'Etat, pour la démolition d'immeubles soumis à péril, situés îlot des 4 Coins.

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20240315-DEL_2024_01_16-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024 La CCPA ayant fait évoluer son dispositif d'aide à la démolition, il convient de modifier lesdites délibérations en sollicitant de nouveau sa participation financière sur l'intégralité des immeubles concernés, soit 9 au total, à hauteur de 50 % du coût des opérations de déconstruction s'élevant à 598 900 € HT, soit 299 000 € de subvention.

La Commune souhaite, en outre, maintenir la demande de financement Etat au titre de la DETR, à hauteur de 100 000 €, sur une assiette incluant en sus les 615 000 € d'acquisitions foncières.

Dépenses HT		Recettes	
Montant des acquisitions	615 000,00 €	ETAT (DETR)	100 000,00 €
Montant des travaux	598 900,00 €	CCPA (Fonds de concours démolition)	299 000,00 €
		Autofinancement	814 900,00€
TOTAL	1 213 900.00 €	TOTAL	1 213 900,00 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 12 mars 2024 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 12 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- DE MODIFIER les délibérations n° 2023.01.11 du 24 février 2023 et n° 2023.04.09 du 22 septembre 2023;
- 2. DE VALIDER le plan de financement tel que défini ci-dessus ;
- 3. DE MAINTENIR la demande de participation financière de l'État à hauteur de 100 000 €;
- 4. DE SOLLICITER la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours démolition réactualisé, à hauteur de 299 000 €;
- 5. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

2 7 MARS 2024

Daniel FABRE Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD Secrétaire de séance